DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Au titre de la loi sur l'eau (en application du 1° de l'article L.181-1 du Code de l'environnement)

Intégrant demande de dérogation au titre des espèces protégées (en application du 4° du I de l'art. L.411-2 du Code de l'env.)

Ecoquartier «GARENQUE»

Pièce A3 : FICHE D'ÉTUDE SYNTHÉTIQUE

Conception

BEI INFRASTRUCTURES
Ingénierie Hydraulique

Maîtrise d'ouvrage

Sérignan Cœur du sud
Commune de Sérignan

SM SANGALI MARATUECH AMÉNAGEUR & PROMOTEUR
Concessionnaire de l'aménagement

Projet urbain "Garenque"

FICHE SYNTHETIQUE DES DOSSIERS NECESSITANT UNE PROCEDURE "EAU"
VIS A VIS DE L'URBANISATION

Service Police de l'Eau - Hérault (S.P.E. 34)

I°) ADMINISTRATIF

N° MISE :	
Commune :	Sérignan
Nom de l'opération :	Projet urbain " Garenque "
Aménageur (téléphone / courriel) :	Mairie de Sérignan - mairie@ville-serignan.fr - 04 67 32 60 90
Bénéficiaire (téléphone / courriel) :	Mairie de Sérignan - mairie@ville-serignan.fr - 04 67 32 60 90
Régime : A ou D :	A
Rubrique(s) :	2.1.5.0

II°) DESCRIPTION SOMMAIRE

Surface de l'opération (ha) :	21,9
Surface de l'opération et du BV amont (ha) :	23,3
Nom des exutoires des eaux pluviales :	1 : Réseau EP Sérignan ; 2 : Réseau EP ZAC Bellegarde
Nombre de lots :	554 logements
Surface moyenne des lots (ha) :	env. 352 m²
Surface imperméabilisée (ha) :	11,83

III°) ETAT INITIAL

1°) Aspect qualitatif :

Périmètre protection captage : PPR /PPE ? :	PPR forages F2 et F3 de la Vistoule sur le site de Montplaisir
Date de la DUP des captages :	14/10/2011
Interdictions principales de la DUP : décaissement, remblais, route, activité polluante :	Excavations > 20 m ; Captage > 30 m ; ANC
Vulnérabilité de la nappe selon la carte BRGM :	Zone relativement peu vulnérable
Objectif de qualité du cours d'eau exutoire :	Orb : objectif bon état pour 2027

2°) Aspect hydraulique :

Apports des bassins versants extérieurs (ha) :	1,4
Vulnérabilité aval (zones inondables - PPRI) :	Sans objet
Débit de débordement de l'exutoire au droit du projet (m3/s) :	1 : 0,48 - 2 : 4,06
Capacité actuelle de l'exutoire jusqu'au cours d'eau en fonction des enjeux (habitations, routes ….) :	Capacité supérieure au débit de fuite
Existence d'un schéma d'assainissement pluvial communal : O/N :	Oui
Compatibilité du projet avec le schéma d'assainissement pluvial communal : O/N :	Oui

IV°) MESURES COMPENSATOIRES

1°) Aspect qualitatif :

Eaux pluviales :

Traitement de la pollution chronique (fossé enherbé, bassins, décanteur deshuileur) :	Pré-décantation avant rejet dans les exutoires dans les bassins de rétention enherbés des pollutions véhiculées par les eaux pluviales. Mise en place de décanteurs-déshuileurs en sortie des espaces de rétention.
Traitement de la pollution accidentelle (bassin, vanne martelière) :	Vanne martelière au niveau de l'ouvrage de sortie de chaque bassin permettant de retenir les pollutions accidentelles avant rejet vers le milieu récepteur.

Eaux usées :

Nombre d'équivalents-habitants de l'opération :	env. 1385 dont 1 140 nouveaux habitants
Nom et maître d'ouvrage de la STEP :	STEP de Sérignan - Exploitant CABM
Capacité STEP à recevoir ces effluents : O/N :	Oui, marge de traitement : 24 000 EH
Nom du milieu récepteur du rejet de la STEP :	L'Orb

2°) Aspect hydraulique :

La réalisation de l'aménagement ne doit occasionner aucune perturbation hydraulique préjudiciable à l'aval : modification des écoulements **et** augmentation des débits quel que soit le type de pluie.

Modification de la topographie du terrain (exhaussement...) : O/N :	Non significative - bassins en déblai
Modification des exutoires existants : O/N :	Non
Localisation et description des modifications :	Pas de modification à l'aval de la ZAC

Coefficients de ruissellement :

		zone aménagée	zone aménagée et BV amont
	Avant aménagement	Après aménagement	Après aménagement
C10 :	0,3	0,63	0,61
C100 :	0,48	0,74	0,72

Modification des débits :

	Débit à l'aval de l'aménagement (m3/s)	Avant aménagement	BV collecté		Après aménagt sans compensation	Après aménagement avec compensation
			avant aménagt (ha)	après aménagt (ha)		
ensemble du projet + Bv amont	Q 2 ans	0,49	19,6	23,3	2,79	0,49
	Q 10 ans	1,44			4,49	
	Q 100 ans	3,55			8,97	

Caractéristiques géométriques des ouvrages de rétention :

	Surface du bassin de rétention (m2)	Volume du bassin (m3)	Q entrant (100 ans) (m3/s)	Qf (m3/s)	Hauteur max digue/TN aval (m)
Bassin 1	548	396	0,35	0,04	Hauteurs : 0 Remplissage : 1,34 m Endiguement : non
Bassin 2	2847	2437	1,20	0,07	Hauteurs : 0 Remplissage : 1,29 m Endiguement : non
Bassin 3	2388	3249	1,69	0,16	Hauteurs : 0 Remplissage : 1,90 m Endiguement : non
Bassin 4	3455	4977	2,42	0,29	Hauteurs : 0 Remplissage : 1,95 m Endiguement : non
Bassin 5	5045	5718	2,81	0,45	Hauteurs : 0 Remplissage : 2,58 m Endiguement : non

Aspect sécurité

Déversoir	**BR1**	**BR2**	**BR3**	**BR4**	**BR5**
Dimensions du déversoir de sécurité (m):	revanche : 0,15 m largeur : 4 m	Ø800	revanche : 0,15 m largeur : 18 m	revanche : 0,15 m largeur : 25 m	revanche : 0,15 m largeur : 29 m
Exutoire des eaux de surverse (voirie, fossé, ru) :	Voirie écoquartier	Réseau EP écoquartier	Voirie écoquartier	Voirie écoquartier	Voirie écoquartier
Présence d'urbanisation à l'aval de la digue : O/N :	N	N	N	N	N
Distance des premières habitations de la digue (m):	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet